



# CONDITIONS GÉNÉRALES - CYCLADES, DODÉCANESE, NORD ÉGÉENNE, SPORADES ET ÎLES SARONIQUES

Pour une meilleure information - Pour un meilleur service!

## ★ PROTÉGEONS NOUS CONTRE LE VIRUS CORONA NOUS SOMMES RESPONSABLES!

Les passagers ne doivent pas voyager s'ils présentent des symptômes d'infection au COVID-19 (toux, écoulement nasal, fièvre, mal de gorge, essoufflement et autres symptômes respiratoires) ou s'ils ont été en contact avec un patient COVID-19 dans les 14 jours précédent le voyage.

### 1. AVANT ET PENDANT L'EMBARQUEMENT DU BATEAU

Les passagers doivent se conformer aux mesures de contrôle suivantes lors de l'embarquement:

- Distance sociale

Une distance minimale de 1,5 mètre entre les passagers (et l'utilisation simultanée d'un masque) doit être respectée.

L'équipage du navire supervisera le processus d'embarquement et vérifiera le respect des distances prévues.

- Remplir le formulaire « Pré-embarquement » et le soumettre au commissaire en chef du navire avec son billet, lors de l'embarquement, avant le départ du navire.

## 2. PENDANT LE VOYAGE

Les passagers doivent obligatoirement respecter les mesures de précaution suivantes pendant le voyage:

- Nous continuons à porter notre masque<sup>1</sup> aussi bien dans les zones intérieures que sur les zones de pont du navire. Nous nous assurons que la bouche et le nez sont couverts, nous ne touchons pas le masque en le portant, nous jetons le masque immédiatement dans une poubelle après utilisation et nous nous lavons les mains.
- Nous couvrons notre toux ou nos éternuements avec l'intérieur du coude ou avec une serviette en papier que nous jetons immédiatement dans une poubelle.
- Nous nous lavons les mains régulièrement et soigneusement avec de l'eau et du savon ou une solution alcoolique et évitons le contact des mains avec le visage (yeux, nez, bouche). L'utilisation de gants ne remplace pas le lavage des mains.
- Nous maintenons des distances de sécurité par rapport aux autres passagers autour de nous (> 1,5 mètre).
- Nous évitons les espaces bondés.
- Nous évitons tout contact avec des personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire.

Veuillez consulter le dépliant respectif de l'Organisation nationale de la santé publique

- Il est recommandé que les passagers arrivent au port de départ à l'heure pour faciliter le processus d'enregistrement avant l'embarquement.
- Au cas où les passagers éprouveraient des symptômes respiratoires pendant le voyage, ils doivent les signaler immédiatement à l'équipage du navire.
- Si les passagers développent des symptômes respiratoires après le voyage, ils doivent consulter immédiatement un médecin et informer leur médecin de l'historique du voyage.

## 3. REFUS D'EMBARQUEMENT

Sur la base de ce qui précède, si les membres d'équipage qui exécutent les mesures de contrôle pendant l'embarquement évaluent que:

- i. Le passager présente des symptômes indiquant une infection au COVID-19 ou
- ii. Les réponses des passagers sur le formulaire « [Pré-embarquement](#) » avant l'embarquement indiquent qu'il y a eu contact avec une personne infectée par le COVID-19 ou
- iii. Le passager refuse d'utiliser un masque<sup>1</sup> sur le navire,

le passager se verra refuser l'embarquement et les dispositions applicables pour l'utilisation des billets à une date ultérieure ou pour leur annulation s'appliqueront.

Dans les cas (i) et (ii), le voyage sera refusé pendant 14 jours ou si le passager a été malade, il devra fournir un certificat médical indiquant que les critères de cessation des mesures de précaution pour un patient atteint de COVID-19 sont respectées [selon la définition de l'Organisation nationale de la santé publique](#).

<sup>1</sup> *L'utilisation d'un masque chirurgical est également acceptable, mais il est recommandé d'utiliser un masque tissulaire à la place, pour s'assurer que les masques chirurgicaux sont épargnés par le*

*personnel médical. Le masque avec valve de protection respiratoire haute n'est pas accepté pour une utilisation par le grand public.*

## ★ LISTE DES NOMS DES PASSAGERS

- Les dispositions du décret présidentiel no.23/1999 "Enregistrement des personnes voyageant par des navires à passagers opérant à destination ou en provenance des ports grecs conformément à la directive 98/41 / CE / 1998", sont modifiés, conformément au PD 102/2019 (A' 182).
- Pour rendre cela possible, les billets sont émis PAR NOM et doivent spécifiquement inclure:
  - NOM DU PASSAGER
  - PREMIER NOM DU PASSAGER (en entier)
  - GENRE HOMME FEMME
  - NATIONALITÉ (ie GR)
  - DATE DE NAISSANCE (jour / mois / année)

De plus, l'agent émetteur doit être informé des passagers nécessitant des SOINS SPÉCIAUX.

- Il est strictement interdit de délivrer des billets à bord; par conséquent, pour leur commodité, les passagers doivent contacter leur agent de voyages à temps pour réserver et émettre leurs billets.
- Enfants jusqu'à 5 ans: l'émission d'un ticket gratuit est obligatoire.

## ★ SIÈGES NUMÉROTÉS

L'utilisation n'est autorisée qu'aux titulaires de billets de siège numérotés.

## ★ PROCÉDURE D'EMBARQUEMENT

Les passagers doivent:

- a) se présenter à la zone d'embarquement au moins une (1) heure avant le départ.
- b) si vous voyagez en voiture, une (1) heure avant le départ.

Les conducteurs sont tenus d'embarquer et de débarquer de leur véhicule. Les passagers des véhicules doivent sortir du véhicule avant l'embarquement. L'ordre de priorité d'embarquement des véhicules est déterminé par les règlements portuaires de chaque autorité portuaire où l'embarquement a lieu.

Tous les passagers doivent pouvoir présenter leurs documents de voyage valides. La société se réserve le droit de ne pas autoriser l'embarquement si un passager n'a pas les documents de voyage requis.

Dans le cas où un passager souhaite débarquer avant le départ du navire, il / elle est tenu d'en informer le bureau du commissaire du navire et, à la sortie du navire, de prendre également tous ses bagages. Dans le cas des véhicules, veuillez noter qu'il est possible de ne pas pouvoir les retirer du garage du navire en raison de leurs positions de stationnement préétablies.

## DATE D'OPTION DE BILLET

Les billets doivent être émis dans un délai précis suivant leur réservation, dont les passagers sont informés par leur agent de voyages. Si les billets ne sont pas émis dans ce délai, la réservation est automatiquement annulée.

## BILLETS DATE D'OUVERTURE

- Les billets à date ouverte ne sont valables pour l'embarquement que si une carte d'embarquement, valable pour la date spécifique du voyage, a été émise. Les billets à date ouverte sont valables indéfiniment.
- Si les passagers souhaitent voyager à une date à laquelle un tarif plus élevé est en vigueur, ils doivent alors payer la différence entre le tarif actuel et le tarif du billet ouvert prépayé.
- À l'embarquement, le billet original et la carte d'embarquement émise doivent être remis au commissaire du navire pour le contrôle des billets.

## ANNULATION DE BILLET

- Les billets ne peuvent être annulés que par l'agence émettrice.
- Les billets ne peuvent pas être annulés par téléphone. Les passagers souhaitant invalider leurs billets doivent les remettre à l'agence émettrice.
- Le remboursement des billets invalides peut être effectué par l'agence émettrice et est valable jusqu'à 2 ans après la date d'invalidation.

## FRAIS D'ANNULATION

HAUTE SAISON: 10/04 / 20-26 / 04/20, 04/06 / 20-09 / 06/20 & 12/06 / 20-27 / 09/20 <sup>(1)</sup>

- Jusqu'à 7 jours avant le départ: les billets sont annulés sans frais ou peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ.
- Jusqu'à 4 heures avant le départ (sur les itinéraires des Cyclades, du Dodécanèse, de l'Égée du Nord et des Sporades): des frais d'annulation de 50% sont appliqués ou les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ.
- Jusqu'à 2 heures avant le départ (dans les îles Saroniques): des frais d'annulation de 50% sont appliqués ou les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ.
- Jusqu'au départ (sur les itinéraires des Cyclades, du Dodécanèse, de l'Égée du Nord et des Sporades): des frais d'annulation de 50% sont appliqués et les billets ne peuvent pas être convertis en billets à date ouverte ou pour voyager à une autre date.
- Jusqu'au départ (dans les îles Saroniques): Des frais d'annulation de 50% sont appliqués et les billets ne peuvent pas être convertis en billets à date ouverte ou pour voyager à une autre date. Dans l'itinéraire Pirée-Égine-Agistri , les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou

pour une autre date de départ, jusqu'au départ.

- Après le départ: les billets ne peuvent pas être annulés ou convertis en billets à date ouverte ou pour voyager à une autre date.

(1)

Pour la période 10/04 / 20-18 / 04/20 & du 04/06 / 20-06 / 06/20 pour tous les départs du Pirée, Lavrio, Volos et Kavala et pour la période 19/04 / 20-26 / 04/20 & 08/06 / 20-09 / 06/20 pour tous les départs vers Le Pirée, Lavrio, Volos et Kavala , les billets sont annulés sans frais ou convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ, jusqu'à 14 jours avant départ . Jusqu'à 7 jours avant le départ , des frais d'annulation de 25% sont appliqués ou les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ. Il en va de même pour toutes les routes intermédiaires.

**BASSE SAISON:** Toutes les autres dates sauf celles mentionnées en HAUTE SAISON

- Jusqu'à 3 jours avant le départ : les billets sont annulés sans frais ou peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ.
- Jusqu'à 1 heure avant le départ (sur les itinéraires des Cyclades, du Dodécanèse, de l'Égée du Nord et des Sporades) : des frais d'annulation de 50% sont appliqués ou les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ
- Jusqu'au départ (sur les itinéraires des Cyclades, du Dodécanèse, de l'Égée du Nord et des Sporades) : des frais d'annulation de 50% sont appliqués et les billets ne peuvent pas être convertis en billets à date ouverte ou pour voyager à une autre date.
- Jusqu'au départ (dans les îles Saroniques): des frais d'annulation de 50% sont appliqués ou les billets peuvent être convertis en billets à date ouverte ou pour une autre date de départ.
- Après le départ : les billets ne peuvent pas être annulés ou convertis en billets à date ouverte ou pour voyager à une autre date.

**BILLETS DATE D'OUVERTURE:**

- Les billets à date ouverte sont annulés sans frais lorsqu'ils ont été initialement émis comme date ouverte.
- Si les passagers souhaitent voyager à une date à laquelle un tarif plus élevé est en vigueur, ils doivent alors payer la différence entre le tarif actuel et le tarif du billet ouvert prépayé.
- Les billets qui ont été convertis en date d'ouverture sont annulés selon les termes et conditions d'annulation des billets émis à l'origine.

## ★ Politique d'annulation du 15/04 / 20-06 / 07/20 (FEK 84 / A / 13-4-2020) - COVID-19

Conformément à la loi sur le contenu législatif (Mesures pour faire face aux conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19), publiée au Journal officiel grec 84 / A / 13-4-2020, les dispositions de l'article 65 (Remboursements en cas d'annulation de voyages maritimes) entrée en vigueur du 15/04/2020 au 06/07/2020 et par conséquent la politique d'annulation de la Société est modifiée comme suit:

Les passagers avec des billets émis jusqu'au 06/07/2020, pour des voyages jusqu'au 31/10/2020 , qui ne peuvent pas voyager en raison de restrictions de voyage, ou qui ne souhaitent pas voyager en raison de l'incertitude en raison de la pandémie ou en raison de l'annulation de leurs traversées

prévues, doivent convertir leurs billets en billets à date d'ouverture au moins 24 heures avant le départ. Les billets à date ouverte peuvent être utilisés lors d'un prochain voyage vers n'importe quelle destination desservie par Blue Star Ferries et Hellenic Seaways, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la date de départ des billets originaux.

Si le passager souhaite voyager à une date ou dans une catégorie d'hébergement pour la même destination ou une destination différente, avec un tarif plus élevé que le tarif du billet d'origine, la différence tarifaire qui en résulte doit être payée.

Dans le cas où les billets à date ouverte n'ont pas été utilisés à la fin de la période de 18 mois, les passagers ont le droit de recevoir 100% du tarif des billets à date ouverte qu'ils ont en leur possession.

## ★ ANNULATION DE DÉPART OU RETARD EN RAISON DE CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES, etc.

### DÉPART RETARDÉ:

Les passagers et les véhicules peuvent embarquer sans changer leurs billets.

### ANNULATION DE DÉPART:

Les billets d'un départ annulé ne sont pas valables pour l'embarquement et doivent être échangés contre une carte d'embarquement valide pour le prochain départ prévu, sous réserve de disponibilité.

### ATTENTION:

En cas de départ retardé ou annulé en raison de conditions météorologiques extrêmes, etc., les passagers sont priés de contacter les agences portuaires de la compagnie afin d'être informés de la nouvelle heure de départ.

## ★ PERTE DE BILLET (S)

Lorsqu'un billet est perdu, un nouveau billet doit être acheté. Les passagers doivent déclarer par écrit la perte du (des) billet (s), en indiquant la date de départ, l'itinéraire et le numéro du billet perdu ainsi que le numéro du nouveau billet acheté. La déclaration et une photocopie du nouveau billet acheté doivent être envoyées aux bureaux centraux d'Attica Group: 1-7, Lysikratous & Evripidou Street, 17674 Kallithea, Athènes, Grèce ou peuvent être envoyées au service clientèle par fax: + 30-210 -8919019 ou e-mail: [cs.domestic@attica-group.com](mailto:cs.domestic@attica-group.com).

Si le billet perdu n'a pas été utilisé dans un délai d'un mois après la date de départ, la compagnie octroie gratuitement un billet, exactement de la même valeur. Le numéro du billet perdu, ainsi que d'autres détails, peuvent être retracés par l'agence de voyage sur laquelle la réservation a été effectuée et le billet émis.

## ★ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU PASSAGER

Il est conseillé aux passagers de fournir à leur agence de voyages un numéro de téléphone (de préférence un numéro de téléphone portable) afin qu'ils puissent être contactés en cas d'urgence, par exemple annulation du départ en raison de mauvaises conditions météorologiques, etc.

## DES HORAIRE

- L'entreprise s'efforcera de respecter les itinéraires mentionnés dans la brochure. Cependant, il conserve le droit de les modifier, si cela est absolument nécessaire.
- Les heures d'arrivée indiquées indiquent l'heure à laquelle le navire arrive à l'entrée du port.
- La société se réserve le droit de reprogrammer ses navires si nécessaire.

## CONTRÔLE DES BILLETS À BORD

Le personnel du bureau du commissaire effectue le contrôle des billets à l'embarquement et pendant le voyage. Les passagers sont tenus de présenter leurs billets sur demande et une preuve de réduction, le cas échéant.

## BAGAGE

Les bagages doivent être placés dans les zones désignées des navires conformément aux instructions de l'équipage. Les passagers ont le droit de transporter gratuitement des bagages jusqu'à 50 kilos ou 1m3. Les bagages ne doivent pas contenir d'objets de valeur. Ces objets peuvent être remis au commissaire en chef pour être mis en sécurité.

La société est responsable de l'endommagement ou de la perte des bagages à bord, uniquement s'ils ont été remis en lieu sûr et qu'un reçu correspondant a été émis. La société ne peut être tenue responsable de toute perte d'argent ou d'objets de valeur laissés dans les cabines, les parties communes du navire ou les véhicules.

## PASSAGERS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

À bord de nos navires, il y a des cabines spécialement conçues avec un accès et une opération faciles pour accueillir les passagers ayant des besoins spéciaux. En raison du nombre limité de cabines, il est nécessaire de réserver à l'avance (service des réservations: + 30-210-8919800). Pour toute assistance supplémentaire: Service clientèle, tél.: + 30-210-8919010, e-mail: [cs.domestic@attica-group.com](mailto:cs.domestic@attica-group.com)

## TRANSPORT DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le transport de passagers mineurs, ayant atteint l'âge de 15 à 18 ans, sans être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur, est autorisé aux conditions suivantes:

Remplir une déclaration solennelle par le parent ou le tuteur légal du mineur, avec sa signature, certifiée par la police ou l'autorité portuaire compétente. Pour l'embarquement à bord du navire, le passager mineur doit posséder en main la déclaration solennelle originale, avec le billet, ainsi que sa carte d'identité à des fins d'identification. Dans tous les cas, le parent ou le tuteur légal du passager

mineur assume l'entièvre responsabilité de l'acquisition rapide et de la certification de la déclaration solennelle, ainsi que de tous les documents d'accompagnement qui peuvent être requis au port de départ. En aucun cas, la société ne sera responsable si, en raison de documents et / ou de certificats d'identification inadéquats, l'embarquement n'est pas autorisé par les agents du navire ou les autorités portuaires.

Les formulaires de déclaration correspondants sont disponibles au service clientèle, tél.: + 30-210-8919010, e-mail: [cs.domestic@attica-group.com](mailto:cs.domestic@attica-group.com), ainsi que dans les bureaux portuaires locaux de l'entreprise.

## ★ HÉBERGEMENT POUR ANIMAUX

Un nombre limité de cabines pour animaux de compagnie est disponible à bord. Il est nécessaire de réserver ces cabines à l'avance. Si ceux-ci sont complets, un petit nombre de chenils sont également disponibles. Pour des raisons d'hygiène publique, les animaux ne sont pas admis dans les cabines (autres que les cabines spécialement désignées pour animaux de compagnie), les bars, les restaurants et les espaces publics intérieurs du navire. Lorsqu'ils marchent sur le pont découvert, ils doivent porter la muselière et être tenus en laisse, accompagnés d'un tuteur.

Les passagers voyageant avec un animal de compagnie doivent détenir des documents de santé à jour pour leur animal de compagnie et sont responsables des soins, de la sécurité et de l'hygiène de l'animal. Des zones spéciales pour l'hygiène quotidienne des animaux sont disponibles à bord.

Les animaux non accompagnés ne sont pas acceptés à l'embarquement.

## ★ SERVICE PERDU ET TROUVÉ

Les passagers qui ont perdu ou retrouvé un objet perdu à bord sont priés de contacter la réception du navire immédiatement pendant leur voyage et surtout avant le débarquement. Pour toute information dont vous pourriez avoir besoin après le débarquement, veuillez contacter le siège social de la société, le service clientèle, tél.: + 30-210-8919010, e-mail: [cs.domestic@attica-group.com](mailto:cs.domestic@attica-group.com)

## ★ SERVICE CLIENTÈLE LIGNE DIRECTE

Pour toute demande, commentaire ou suggestion du service client, veuillez appeler, tél.: + 30-210-8919010 ou envoyer un e-mail: [cs.domestic@attica-group.com](mailto:cs.domestic@attica-group.com)

## ★ AVIS DE SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité, toutes les personnes et tous les objets apportés à bord du navire sont susceptibles d'être fouillés. Les personnes refusant de se conformer à cette demande se verront refuser l'accès à bord et seront signalées aux autorités portuaires compétentes. Tous les passagers sont tenus de présenter leur billet, carte d'identité ou tout autre document officiel au personnel autorisé du navire. Le transporteur se réserve le droit de refuser l'embarquement à toute personne qui ne possède pas de documents de voyage valides ou qui ne prouve pas hors de tout doute, son

identité.

Une fois qu'un passager est monté à bord du navire, il n'est pas autorisé à débarquer avant le départ, à moins d'être approuvé par les officiers du navire. Les passagers qui souhaitent débarquer doivent emporter avec eux tous leurs bagages et / ou véhicule (si possible).  
Toutes les armes portées doivent être déclarées à l'embarquement.

## LOI NON FUMEUR 3730

Conformément à la loi nationale 3730 du ministère grec de la Santé, à partir du 1er juillet 2009, il est strictement interdit de fumer dans tous les espaces publics fermés, ainsi que dans les cabines des bateaux. Les passagers peuvent fumer dans les zones désignées sur les ponts extérieurs ouverts.

## DROITS DES PASSAGERS EN CAS D'ACCIDENTS

Droits des passagers voyageant par mer en cas d'accident: <http://www.hcg.gr/node/12912>



Blue Star Ferries © 2016-2020 | Site par [steficon](#)